ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 106201

Texte de la question

M. Christophe Sirugue attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la suppression du bac STI génie civil prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2011. Ce bac, de niveau intermédiaire entre un bac professionnel et un bac général, attire des élèves désireux de travailler dans le secteur du BTP. Le taux d'intégration de ces élèves sur le marché de l'emploi est excellent. Or ce diplôme doit être remplacé par le bac technologique STI2D, très généraliste, qui mêle des notions d'électronique, d'électrotechnique, de mécanique et d'automatismes. Les enseignants de génie civil craignent de voir les élèves candidats à un emploi dans le BTP, se détourner de cette filière en raison d'un enseignement trop disparate et trop éloigné de leurs motivations professionnelles. Par ailleurs, ils estiment que les douze jours de formation des enseignants prévus pour l'acquisition de savoirs supplémentaires sont très insuffisants et que cette substitution du STI génie civil par un STI2D se fasse dans la précipitation. Le secteur des bâtiments et travaux publics est suffisamment porteur d'emploi et de spécialités professionnelles diverses pour justifier qu'un bac technologique spécifique lui soit consacré. Aussi lui demande-t-il ce qu'il entend faire pour répondre aux inquiétudes des enseignants de génie civil.

Données clés

Auteur : M. Christophe Sirugue
Circonscription : Saône-et-Loire (5e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 106201
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4143
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)